



Compte rendu du Conseil des ministres

Lomé, mardi 26 novembre 2024

1. Le Conseil des ministres s'est réuni ce mardi 26 novembre 2024, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le Conseil des ministres a examiné et adopté un (01) projet de loi et écouté deux communications.

I. Au titre du projet de loi,

- 3. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi de finances, exercice 2025.
- 4. Élaboré dans un contexte mondial de ralentissement continu de l'économie, et de durcissement des conditions financières, avec leur impact sur les investissements et la dette, sur fond de crises entre la Russie et l'Ukraine et au Moyen-Orient, le projet de budget 2025 demeure tributaire du contexte sécuritaire régional et de la persistance des menaces liées au terrorisme et à l'extrémisme violent.

- 5. En dépit d'une conjoncture marquée par un fléchissement de la croissance et des projections mesurées de reprise dans l'espace CEDEAO et dans la zone UEMOA, l'activité économique sur le plan national est restée dynamique grâce à la bonne exécution des projets et reformes de la Feuille de route gouvernementale, avec une croissance de 6,6% en 2024, qui devrait atteindre 6,8% en 2025.
- 6. Le projet de budget de l'État, exercice 2025, s'équilibre en ressources et charges pour un montant de 2.394,2 milliards de francs CFA contre 2.179,1 milliards de francs CFA dans la loi de finances de l'année 2024, soit une hausse de 9,9%.
- 7. Ayant passé le cap des 2.000 milliards de francs CFA pour la première fois en 2024, le budget de notre pays poursuit sa dynamique de croissance, avec la priorité accordée au volet social qui représente 49,7% des dépenses budgétaires, contre 48% précédemment.
- 8. L'accent demeure mis sur la réponse au défi sécuritaire pour défendre le territoire national et protéger les populations, tout en renforçant l'inclusion sociale et économique, pour accroître la satisfaction des besoins des populations et le soutien aux couches vulnérables de notre société.
- 9. La poursuite des réformes pour l'assainissement des finances publiques devrait continuer de produire des effets bénéfiques, les efforts engagés par le gouvernement concourant d'année en année à la maîtrise du déficit budgétaire qui ressortirait à 3% du PIB en 2025 contre 6,7% en 2023, et une prévision de 5,9% en 2024.
- 10. Suivant les orientations du chef de l'État, le gouvernement continuera de privilégier l'efficacité de la dépense publique ainsi que l'amélioration de la qualité des services aux citoyens.

II. Au titre des communications,

- Il. Le Conseil des ministres a écouté une communication relative à la gestion des équipements, matériels et mobiliers médicaux, présentée par le ministre de la santé et de l'hygiène publique.
- 12. Dans le cadre des projets mis en œuvre dans le domaine de la santé pour l'amélioration de l'offre de soins aux usagers, des matériels et mobiliers médicaux ont été récemment acquis et déployés dans 160 formations sanitaires de tous les districts du pays, avec un taux de satisfaction de 100 % des besoins exprimés.
- 13. Les équipements comprennent, entre autres, plus de 7.000 lits d'hospitalisation mécaniques et électriques, plusieurs centaines de lits d'accouchement et de tables d'accouchements mécaniques et électriques, des ambulances médicalisées, du matériel et des consommables de laboratoires des appareils bureautiques et du matériel roulant.
- 14. Ainsi, les hôpitaux ayant reçu du matériel neuf ont pu transférer leurs équipements existants et encore en bon état de fonctionnement aux formations sanitaires des autres niveaux.
- 15. Le Président de la République a instruit le gouvernement de mettre en œuvre un plan rigoureux de suivi, d'entretien et de maintenance des équipements acquis au profit des formations sanitaires, afin d'en assurer une utilisation durable au service des populations.
- 16. Le Conseil des ministres a également écouté une communication relative au lancement de la campagne d'identification biométrique, présentée par le ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale.

- 17. L'identification biométrique de tous les résidents sur le territoire national, dénommé projet e-ID Togo, qui vise à attribuer à chaque personne une identité lui permettant d'accéder à tous les services essentiels, entre dans sa phase opérationnelle, avec la campagne d'enregistrement général des personnes qui va bientôt commencer.
- 18. Un communiqué du gouvernement précisera les modalités pratiques du déroulement de cette opération.
- 19. Le gouvernement invite toutes les parties prenantes, notamment au niveau local, à sensibiliser les populations sur l'importance de l'identification biométrique et la nécessité de se mobiliser massivement pour la réussite de la campagne d'enregistrement.

Fait à Lomé, le 26 novembre 2024 Le Conseil des ministres